

Objet : autorisation de consultation du casier judiciaire du pays d'origine

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e)

né(e) le

à

autorise expressément le Centre de Formalités des Professions Immobilières (CFPI) de la CCI Paris Ile-de-France à demander l'équivalent du bulletin n°2 auprès du casier judiciaire de l'Etat membre de ma nationalité, par l'intermédiaire du casier judiciaire national français, comme prévu par l'alinéa 2 de l'article 3, II. du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 pour contrôler que je remplis les conditions de capacité pour pouvoir exercer une activité immobilière relevant de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.